



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

Date de la convocation
06 Décembre 2022

Séance du
13 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, ERNULT

**Etaient représentés** : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame MAURY par Madame AUDINET, Monsieur TILLY par Monsieur ERNULT, Monsieur LEONARD par Madame GUILLAUME – MONNERY

**Etait excusée** : Madame LHADI

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-12-13-07

### Dispositions financières applicables avant le vote du budget 2023

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, la commune a la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2022.

En outre, sur autorisation du conseil municipal, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2022 hors les crédits affectés au remboursement de la dette.

Aussi, dans l'attente du vote du budget primitif pour l'exercice 2023, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 967.553 euros correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2022 selon le calcul suivant :

**BUDGET VILLE**

<b>Ouverture de crédits 2023</b>	<b>Nom de l'opération</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>25%</b>
chapitre 204	Subvention d'équipement versé	6 000,00	1 500,00
chapitre 21	Immobilisations corporelles	50 365,00	12 591,00
opération 11	Centre petite enfance	54 840,00	13 710,00
opération 116	Aménagement CRRAI	4 000,00	1 000,00
opération 12	Hôtel de ville	19 500,00	4 875,00
opération 189	Economie d'énergie	266 168,00	66 542,00
opération 237	Cantines scolaires	34 000,00	8 500,00
opération 238	Accessibilité bâtiments	13 000,00	3 250,00
opération 25	Réhabilitation Pigeonnier	201 200,00	50 300,00
opération 30	Budget Participatif	105 000,00	26 250,00
opération 328	Divers travaux de voirie	187 849,00	46 962,00
opération 33	Développement durable	86 920,00	21 730,00
opération 46	Médiathèque	34 000,00	8 500,00
<b>Ouverture de crédits 2023</b>	<b>Nom de l'opération</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>25%</b>
Opération 463	Sécurité protection	10 000,00	2 500,00
opération 481	Culture	6 000,00	1 500,00
opération 58	Réaménagement cours de tennis	200 000,00	50 000,00
opération 63	Police municipale et CIDF	4 030,00	1 007,00
opération 702	Installations informatiques	35 000,00	8 750,00
opération 722	Stade Robert Dubois	2 055 293,00	513 823,00
opération 800	Equipement de voirie	87 854,00	21 963,00
opération 802	Eclairage public	128 000,00	32 000,00
opération 89	Mobilier scolaire	38 000,00	9 500,00
opération 900	bâtiment CCAS	243 200,00	60 800,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 870 219,00</b>	<b>967 553,00</b>

La commission de finance a émis un avis favorable le 15 novembre 2022.

*Le Conseil Municipal,*

Entendu le rapport présenté par Madame Nacéra DE PAUW, Conseillère municipale associée au Budget, finances, ressources humaines et services publics

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- Autorise le Maire à procéder à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 967 553 euros correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL